

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

15/04/2025

N° E25000070 /86

Le président du tribunal administratif

**E- Désignation d'un commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 10/04/2025, la lettre par laquelle le maire de la commune de BOURCEFRANC LE CHAPUS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*La demande de permis d'aménager déposée par l'EARL Léger Frères pour la démolition de plusieurs anciens bâtiments et la création d'une extension d'un bâtiment ostréicole sur le territoire de la commune de Bourcefranc le Chapus ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Sylvie DANDONNEAU est désignée en qualité de commissaire enquêteure pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

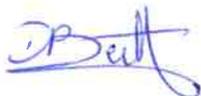
**ARTICLE 2** : Madame Marie-Christine BERTINEAU est désignée en qualité de commissaire enquêteure suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de BOURCEFRANC LE CHAPUS, à Madame Sylvie DANDONNEAU et à Madame Marie-Christine BERTINEAU.

Fait à Poitiers, le 15/04/2025.

Pour expédition conforme,  
Pour le greffier en chef  
Par délégation,



I. BERTHEAU

le président,

signé



Antoine JARRIGE